



Termes De Référence Du Réseau Des Nations Unies Pour Les Migrations En République De Guinée

Déclaration de mission

Le coordonnateur résident des Nations Unies et l'OIM établissent un réseau des Nations Unies sur les migrations en République de Guinée (The Network) afin de faciliter un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle des systèmes des Nations Unies aux États membres en matière de politique migratoire, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi et examen du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière (GCM), dans le cadre duquel une approche commune du système des Nations Unies apporterait une valeur ajoutée. Le réseau s'efforce de promouvoir une politique de migration qui favorise le bien-être des migrants et des sociétés de manière cohérente, globale et équilibrée, y compris des politiques et leur mise en œuvre alignées sur les objectifs de développement durable, le cadre de politique de migration de l'Union africaine, l'agenda 2063 et d'autres initiatives sous-régionales tout en progressant vers les 23 objectifs du GCM.

Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Agenda 2030 pour le développement durable et le GCM. Il s'alignera, dans ses méthodes de travail, sur le mandat du Réseau régional sur les migrations d'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que sur les Réseaux mondiaux des Nations Unies sur les migrations.

Conformément aux efforts mondiaux et régionaux, le réseau vise à favoriser une meilleure compréhension des problèmes actuels et émergents en matière de migration et à renforcer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres parties prenantes au niveau national.

Objectifs du réseau

Afin de mettre en œuvre sa mission, le réseau s'engage à prendre des actions concrètes, comme suit:

- Partager des mises à jour régulières sur les questions de migration clés / émergentes avec les membres du réseau; et partager des données pertinentes, des documents, des études et des informations pratiques afin de favoriser une compréhension globale du contexte national;
- Assurer au niveau national, en coordination avec le réseau régional des Nations Unies pour les migrations, un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle de tout le système des Nations Unies à



la République de Guinée pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Mécanisme, afin de protéger les droits et le bien-être de tous les migrants et leurs communautés de destination, d'origine et de transit;

- Soutenir d'autres initiatives mondiales telles que le Forum mondial sur la migration et le développement dans leurs efforts pour faire progresser le PMM au niveau national ;
- Soutenir l'action cohérente du système des Nations Unies au niveau des pays en faveur de la mise en œuvre du GCM, conformément aux initiatives régionales et mondiales du Réseau des Nations Unies sur la migration et qui apporterait une valeur ajoutée, tout en assurant des liens bien définis avec les structures des Nations Unies à tous les niveaux ;
- Contribuer et soutenir les initiatives régionales, y compris celles émanant du réseau régional des Nations Unies ainsi que de groupes régionaux tels que la CEDEAO et les processus consultatifs régionaux, le cas échéant pour la mise en œuvre du GCM dans la région et dans le pays ;
- Servir de source d'idées, d'outils, de données et d'informations fiables, d'analyses et d'orientations politiques sur les questions de migration, notamment par le biais du mécanisme de renforcement des capacités établi dans le GCM et la mise en place d'une plateforme de connaissances au niveau national ;
- Veiller à ce que les actions du réseau promeuvent l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration et à la protection des droits humains des migrants ; mise en place d'un mécanisme de surveillance.
- Assurer la direction pour que le système des Nations Unies mène une action coordonnée et collaborative sur la migration, notamment en s'exprimant d'une seule voix, le cas échéant, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international, aux mandats et aux compétences techniques des entités concernées du système des Nations Unies.
- Fournir un soutien au niveau du pays au mécanisme de renforcement des capacités, comme indiqué dans le GCM.
- Organisez une fois par an, en fonction de la disponibilité des ressources, une réunion entre tous les membres du réseau et les partenaires externes. Cela pourrait inclure les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de la diaspora, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, la Croix-Rouge internationale et Mouvement du Croissant-Rouge, universités, médias et autres parties prenantes concernées ;
- Fournir des informations au réseau régional des Nations Unies sur la migration sur les progrès réalisés et les activités liées au GCM.

Composition

Le réseau sera composé de toutes les agences des Nations Unies faisant partie de l'UNCT.



Arrangements organisationnels

- Le réseau se réunira au bureau de l'OIM ou à l'UNRCO
- le réseau se réunira selon les besoins et en règle générale tous les deux mois;
- Sous la co-présidence du Coordinateur résident, le Réseau sera coprésidé par l'OIM (de manière permanente, l'OIM ayant été désignée par le Secrétaire général des Nations Unies comme coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations) et par une agence des Nations Unies (de manière rotative) ;

Les coprésidents du réseau vont :

- Coordonner les activités dans les pays avec les présidents du Réseau régional des Nations Unies sur la migration et le Comité exécutif.
- Délivrer une déclaration commune au nom du réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres et après validation du contenu de l'intervention par le comité exécutif;
- Informer le système des Nations Unies, les États membres et les autres parties prenantes des activités du réseau;
- Convoquer et présider des réunions pour assurer le bon fonctionnement du réseau;
- Faciliter les interactions régulières entre les membres du réseau;
- Faciliter la collaboration avec les parties prenantes externes concernées lorsque le besoin s'en fait sentir (avec des représentants d'ONGS, du secteur privé, du monde universitaire, etc.);

Les coprésidents tiennent la liste des membres à jour et la communiquent régulièrement à ses membres.

Les membres du réseau contribueront à la conception et à la mise en oeuvre de ses objectifs, favoriseront la cohérence en matière de migration au sein du système des Nations Unies et fourniront des informations et des conseils au Comité exécutif sur les priorités stratégiques.

Conformément à la structure mise en place par le Secrétaire général des Nations Unies, un comité exécutif sera créé au sein du réseau. Il comprendra des entités dotées de mandats clairs, de compétences techniques et de capacités dans les domaines liés à la migration, notamment, l'OIM, le PNUD, le HCR et le HCDH. , UNICEF et UNODC. Le Comité exécutif donnera des orientations générales aux travaux du réseau et collaborera avec ses membres pour élaborer un plan de travail annuel.

La prise de décision

Les décisions du réseau seront prises par consensus du comité exécutif après des consultations approfondies avec tous les membres du réseau.

Groupe de travail

Un comité de travail plus restreint sera établi par le Comité exécutif, selon le cas, pour se concentrer sur des questions spécifiques.

Le groupe de travail, y compris son objectif, sa composition et sa présidence, sera développés au fil du temps, à mesure que les besoins et les opportunités se présenteront;

Le groupe de travail sera composée de membres du réseau et d'autres partenaires, le cas échéant; La présidence ou la coprésidence sera ouverte à tous les membres du groupe de travail.

Le groupe de travail sera revus périodiquement par le Comité exécutif, en consultation avec les membres du réseau.



Révision annuelle

Il y aura au moins une réunion annuelle de l'ensemble des membres du réseau pour inclure d'autres parties prenantes pertinentes, afin d'examiner les progrès du réseau explorer des moyens d'améliorer encore la collaboration; identifier les défis émergents.

Secrétariat

Les fonctions de secrétariat du réseau seront assumées par le secrétariat du coordonnateur résident avec l'appui de l'OIM sur des questions de fond.

Faire rapport

Le réseau rendra compte au réseau régional des Nations Unies pour les migrations de ses activités et des progrès réalisés au niveau des pays dans la mise en oeuvre du GCM .